

# CHARTRE D'UTILISATION DE LA PAGE FACEBOOK

" Commune de TALLUD SAINTE GEMME "



La page Facebook « Commune de TALLUD SAINTE GEMME » est un espace ouvert à tous. La commission communication de la commune de TALLUD SAINTE GEMME assure l'administration, l'animation et la modération de la page Facebook.

Elle vise à informer les internautes des actions de la municipalité et promeut les animations des associations locales. La consultation et la participation à ladite page suppose l'acceptation sans réserve et le respect des règles énoncées dans cette charte.

En respectant ces règles, vous participerez à faire de la page un lieu d'échanges agréable pour tous. Vos commentaires et contributions sont les bienvenus. Ils sont visibles sur la page dès que vous les avez rédigés et validés. Les critiques et désaccords font partie intégrante des débats. Vous êtes bien évidemment autorisés à les exprimer. Il est néanmoins opportun de faire preuve de respect pour favoriser des échanges constructifs avec les utilisateurs de la page.

La commune se réserve donc la possibilité, selon le principe de modération à posteriori, sans préavis, de supprimer ou masquer les commentaires non conformes qui ne respecteraient pas cette charte.

Sur cette page, il est interdit de :

- Promouvoir des activités illégales sous quelques formes que ce soit, notamment la copie ou la distribution non autorisée de logiciels, de photos et d'images, le harcèlement, la fraude, les trafics prohibés.
- Tenir des propos à caractère diffamatoire, raciste, homophobe, incitant à la violence et à la haine ou à la xénophobie
- Promouvoir la pornographie, la pédophilie, le révisionnisme ou le négationnisme
- Publier des contenus contrevenant aux droits d'autrui, incitant aux crimes, aux délits et la provocation au suicide
- Publier des contenus injurieux, obscènes ou offensants
- Détourner l'usage de cette page pour y exercer de la propagande ou du prosélytisme politique, religieux ou sectaires, ainsi qu'à des fins commerciales
- Dénigrer gratuitement la municipalité, les élus, les agents.

Nous vous rappelons que pour toute demande personnelle, vous pouvez contacter la mairie via la messagerie privée de la page ou via le formulaire disponible sur notre site internet [www.tallud-sainte-gemme.fr](http://www.tallud-sainte-gemme.fr).

**En respectant ces quelques règles et conditions,  
vous contribuez au rayonnement de la commune de TALLUD SAINTE GEMME**